

Objet : Approbation du compte de gestion 2017 – Budget principal 310

(Rapporteur : M. CASSOU)

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après avis de la Commission Finances du 21 mars 2018 et du Bureau du 26 mars 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,

Christian PÉCHOT-BACQUÉ
 64800 BENEJACQ

Objet : Approbation du compte de gestion 2017 – Office de tourisme communautaire 311

(Rapporteur : M. CASSOU)

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après avis de la Commission Finances du 21 mars 2018 et du Bureau du 26 mars 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme
Le Président,

Christian PÉCHOT-BACQUÉ



Objet : Approbation du compte de gestion 2017 – SPANC 312

(Rapporteur : M. CASSOU)

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après avis de la Commission Finances du 21 mars 2018 et du Bureau du 26 mars 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,


Christian PETCHOT-BACQUÉ

 Communauté de communes du Pays de Bénéjacq
64800 BENEJACQ

Objet : Approbation du compte de gestion 2017 – Zone communautaire de Baudreix 313

(Rapporteur : M. CASSOU)

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après avis de la Commission Finances du 21 mars 2018 et du Bureau du 26 mars 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,


Christian PETCHOT-BACQUÉ



Objet : Approbation du compte de gestion 2017 – Piscine Nayeo 315

(Rapporteur : M. CASSOU)

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après avis de la Commission Finances du 21 mars 2018 et du Bureau du 26 mars 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,


Christian PETCHOT-BACQUÉ

 Communauté de communes du Pays de Bénéjacq
* 64800 BENEJACQ *

Objet : Approbation du compte de gestion 2017 – PAE Monplaisir 316

(Rapporteur : M. CASSOU)

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après avis de la Commission Finances du 21 mars 2018 et du Bureau du 26 mars 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,

Christian PETCHOT-BACQUÉ


Objet : Approbation du compte de gestion 2017 – Extension PAE Monplaisir 318

(Rapporteur : M. CASSOU)

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après avis de la Commission Finances du 21 mars 2018 et du Bureau du 26 mars 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,


Christian PETCHOT-BACQUÉ

Objet : Approbation du compte de gestion 2017 – ZAE Coarraze 319

(Rapporteur : M. CASSOU)

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après avis de la Commission Finances du 21 mars 2018 et du Bureau du 26 mars 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,


Christian BÉCHOT-BACQUÉ

Objet : Approbation du compte de gestion 2017 – Photovoltaïque Assat 510

(Rapporteur : M. CASSOU)

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après avis de la Commission Finances du 21 mars 2018 et du Bureau du 26 mars 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,


Christian PETCHOT-BACQUÉ

Objet : Approbation du compte de gestion 2017 – Zone Clément Ader 511

(Rapporteur : M. CASSOU)

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer,

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après avis de la Commission Finances du 21 mars 2018 et du Bureau du 26 mars 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,


Christian PETCHOT-BACQUÉ



Objet : Approbation du compte de gestion 2017 – S.I.D.I.L 278

(Rapporteur : M. CASSOU)

Après s'être fait présenter le budget primitif de l'exercice 2017 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titres de recettes, les bordereaux de mandats, le compte de gestion dressé par le Receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que l'état de l'Actif, l'état du Passif, l'état des restes à recouvrer et l'état des restes à payer.

Après s'être assuré que le Receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2016, celui de tous les titres de recettes émis et celui de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures.

1°) Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées du 1^{er} janvier 2017 au 31 décembre 2017, y compris celles relatives à la journée complémentaire ;

2°) Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2017 en ce qui concerne les différentes sections budgétaires et budgets annexes ;

3°) Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives ;

Après avis de la Commission Administration générale/Finances/RH du 21 mars 2018 et du Bureau du 26 mars 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

DECLARE que le compte de gestion dressé pour l'exercice 2017 par le Receveur, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,



CH Bay

Christian PETCHOT-BACQUÉ

Objet : Vote du compte administratif 2017 – Budget principal 310

(Rapporteur : M. CASSOU)

Le Président présente le compte administratif Budget principal, pour l'exercice 2017, et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	:	1 273 934,37 € (RAR 4 657 738,77 €)
Recettes	:	1 555 225,33 € (RAR 2 727 533,44 €)

Fonctionnement

Dépenses	:	14 640 989,59 €
Recettes	:	22 216 321,64 €

Le Président quitte la salle pour le vote du compte administratif.

Après avis de la Commission Administration générale/Finances/RH du 21 mars 2018 et du Bureau du 26 mars 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

VOTE le compte administratif Budget principal pour l'exercice 2017, tel qu'annexé.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,



Christian PETCHOT-BACQUÉ

Objet : Vote du compte administratif 2017– Office de tourisme communautaire 311

(Rapporteur : M. CASSOU)

Le Président présente le compte administratif Office de tourisme communautaire, pour l'exercice 2017, et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	:	4 482,00 € (RAR 0,00 €)
Recettes	:	29 961,65 € (RAR 0,00 €)

Fonctionnement

Dépenses	:	250 256,83 €
Recettes	:	347 348,32 €.

Le Président quitte la salle pour le vote du compte administratif.

Après avis de la Commission Administration générale/Finances/RH du 21 mars 2018 et du Bureau du 26 mars 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

VOTE le compte administratif Office de tourisme communautaire pour l'exercice 2017, tel qu'annexé.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,

Christian PETCHOT-BACQUÉ



Objet : Vote du compte administratif 2017 – SPANC 312

(Rapporteur : M. CASSOU)

Le Président présente le compte administratif SPANC, pour l'exercice 2017, et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	:	11 170,80 €
Recettes	:	33 971,07 €

Exploitation

Dépenses	:	121 038,51 €
Recettes	:	219 224,09 €.

Le Président quitte la salle pour le vote du compte administratif.

Après avis de la Commission Administration générale/Finances/RH du 21 mars 2018 et du Bureau du 26 mars 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

VOTE le compte administratif SPANC pour l'exercice 2017, tel qu'annexé.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,


Christian BETCHOT-BACQUÉ



Objet : Vote du compte administratif 2017– Zone communautaire de Baudreix 313

(Rapporteur : M. CASSOU)

Le Président présente le compte administratif Zone communautaire de Baudreix, pour l'exercice 2017, et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	:	250 426,82 €
Recettes	:	8 866,67 €

Fonctionnement

Dépenses	:	65 989,74 €
Recettes	:	80 665,32 €

Le Président quitte la salle pour le vote du compte administratif.

Après avis de la Commission Administration générale/Finances RH du 21 mars 2018 et du Bureau du 26 mars 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

VOTE le compte administratif Zone communautaire de Baudreix pour l'exercice 2017, tel qu'annexé.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,

Christian PETCHOT-BACQUÉ



Objet : Vote du compte administratif 2017 – Piscine Nayeo 315

(Rapporteur : M. CASSOU)

Le Président présente le compte administratif piscine nayeo, pour l'exercice 2017, et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	:	331 895,77 € (dont RAR 0,00 €)
Recettes	:	1 012 385,56 € (dont RAR 0,00 €)

Fonctionnement

Dépenses	:	1 282 696,49 €
Recettes	:	1 282 696,49 €

Le Président quitte la salle pour le vote du compte administratif.

Après avis de la Commission Administration générale/Finances/RH du 21 mars 2018 et du Bureau du 26 mars 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

VOTE le compte administratif Piscine Nayeo pour l'exercice 2017, tel qu'annexé.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,


Christian PETCHOT-BACQUÉ



Objet : Vote du compte administratif 2017 – PAE Monplaisir 316

(Rapporteur : M. CASSOU)

Le Président présente le compte administratif PAE Monplaisir, pour l'exercice 2017, et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	:	54 213,02 € (RAR 0,00 €)
Recettes	:	0,00 € (dont RAR 0,00 €)

Fonctionnement

Dépenses	:	36 098,15 €
Recettes	:	0,00 €.

Le Président quitte la salle pour le vote du compte administratif.

Après avis de la Commission Administration générale/Finances/RH du 21 mars 2018 et du Bureau du 26 mars 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

VOTE le compte administratif PAE Monplaisir pour l'exercice 2017, tel qu'annexé.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,


Christian PETCHOT-BACQUÉ



Objet : Vote du compte administratif 2017 – Extension PAE Monplaisir 318

(Rapporteur : M. CASSOU)

Le Président présente le compte administratif Extension PAE Monplaisir, pour l'exercice 2017, et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	:	1 819 204,16 €
Recettes	:	836 312,05 €

Fonctionnement

Dépenses	:	983 075,11 €
Recettes	:	983 075,11 €

Le Président quitte la salle pour le vote du compte administratif.

Après avis de la Commission Administration générale/Finances/RH du 21 mars 2018 et du Bureau du 26 mars 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

VOTE le compte administratif Extension PAE Monplaisir pour l'exercice 2017, tel qu'annexé.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,


Christian PETCHOT-BACQUÉ



Objet : Vote du compte administratif 2017 – ZAE Coarraze 319

(Rapporteur : M. CASSOU)

Le Président présente le compte administratif ZAE Coarraze, pour l'exercice 2017, et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	:	125 718,38 €
Recettes	:	61 109,19 €

Fonctionnement

Dépenses	:	64 609,19 €
Recettes	:	69 370,06 €

Le Président quitte la salle pour le vote du compte administratif.

Après avis de la Commission Administration générale/Finances/RH du 21 mars 2018 et du Bureau du 26 mars 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

VOTE le compte administratif ZAE Coarraze pour l'exercice 2017, tel qu'annexé.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,


Christian PETCHOT-BACQUÉ



Objet : Vote du compte administratif 2017 – Photovoltaïque Assat 510

(Rapporteur : M. CASSOU)

Le Président présente le compte administratif Photovoltaïque Assat, pour l'exercice 2017, et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	:	12 441,33 €
Recettes	:	85 843,95 €

Fonctionnement

Dépenses	:	38 293,33 €
Recettes	:	54 466,16 €

Le Président quitte la salle pour le vote du compte administratif.

Après avis de la Commission Administration générale/Finances/RH du 21 mars 2018 et du Bureau du 26 mars 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

VOTE le compte administratif Photovoltaïque Assat pour l'exercice 2017, tel qu'annexé.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,

Christian PETCHOT-BACQUÉ



Objet : Vote du compte administratif 2017 – Zone Clément Ader 511

(Rapporteur : M. CASSOU)

Le Président présente le compte administratif Zone Clément Ader, pour l'exercice 2017, et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	:	27 464,66 €
Recettes	:	0,00 €

Fonctionnement

Dépenses	:	15 456,74 €
Recettes	:	8,30 €

Le Président quitte la salle pour le vote du compte administratif.

Après avis de la Commission Administration générale/Finances/RH du 21 mars 2018 et du Bureau du 26 mars 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

VOTE le compte administratif Zone Clément Ader pour l'exercice 2017, tel qu'annexé.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,


Christian PETCHOT-BACQUÉ



Objet : Vote du compte administratif 2017 – S.I.D.I.L 278

(Rapporteur : M. CASSOU)

Le Président présente le compte administratif S.I.D.I.L, pour l'exercice 2017, et arrête ainsi les comptes :

Investissement

Dépenses	:	51 330,13 €
Recettes	:	40 751,90 €

Fonctionnement

Dépenses	:	28 276,17 €
Recettes	:	50 217,67 €

Le Président quitte la salle pour le vote du compte administratif.

Après avis de la Commission Administration générale/Finances/RH du 21 mars 2018 et du Bureau du 26 mars 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

VOTE le compte administratif S.I.D.I.L pour l'exercice 2017, tel qu'annexé.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,


Christian PETCHOT-BACQUÉ



Objet : Affectation des résultats 2017 - Budget Principal (310)

(Rapporteur : M. CASSOU)

Le Président rappelle au Conseil Communautaire :

que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	1 983 047,29
- un excédent reporté de :	5 592 284,76
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	7 575 332,05
- un excédent d'investissement de :	281 290,96
- un déficit des restes à réaliser de :	1 930 205,33
Soit un besoin de financement de :	1 648 914,37

Conformément à l'instruction M 14, il convient d'affecter ce résultat.

Après avis de la Commission Administration générale/Finances/RH du 21 mars 2018 et du Bureau du 26 mars 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

DECIDE d'affecter ce résultat de la façon suivante :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2017 : EXCÉDENT	7 575 332,05
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	1 648 914,37
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	5 926 417,68
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	281 290,96

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi fait et délibéré,
 Les jour, mois et an que dessus
 Pour copie conforme

Le Président,

Christian PETCHOT-BACQUÉ



Objet : Affectation du résultat 2017 - Office de tourisme communautaire (311)

(Rapporteur : M. CASSOU)

Le Président rappelle au Conseil Communautaire :

que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	33 983,73
- un excédent reporté de :	63 107,76
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	97 091,49
- un excédent d'investissement de :	25 479,65
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un excédent de financement de :	25 479,65

Conformément à l'instruction M 14, il convient d'affecter ce résultat.

Après avis de la Commission Administration générale/Finances/RH du 21 mars 2018 et du Bureau du 26 mars 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

DECIDE d'affecter ce résultat de la façon suivante :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2017 : EXCÉDENT	97 091,49
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	97 091,49
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	25 479,65

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,

Christian PETCHOT-BACQUÉ



Objet : Affectation du résultat 2017– SPANC (312)*(Rapporteur : M. CASSOU)*

Le Président rappelle au Conseil Communautaire :

que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	52 309,81
- un excédent reporté de :	45 875,77
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	98 185,58
- un excédent d'investissement de :	22 800,27
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un excédent de financement de :	22 800,27

Conformément à l'instruction M 49, il convient d'affecter ce résultat.

**Après avis de la Commission Administration générale/Finances/RH du 21 mars 2018 et
du Bureau du 26 mars 2018,**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :**DECIDE** d'affecter ce résultat de la façon suivante :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2017 : EXCÉDENT	98 185,58
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	98 185,58
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	22 800,27

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme



Le Président,

Christian PETCHOT-BACQUÉ

Objet : Affectation des résultats 2017 - Zone communautaire de Baudreix (313)

(Rapporteur : M. CASSOU)

Le Président rappelle au Conseil Communautaire :

que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	27 176,34
- un déficit reporté de :	12 500,76
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	14 675,58
- un déficit d'investissement de :	241 560,15
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	241 560,15

Conformément à l'instruction M 14, il convient d'affecter ce résultat.

Après avis de la Commission Administration générale/Finances/RH du 21 mars 2018 et du Bureau du 26 mars 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

DECIDE d'affecter ce résultat de la façon suivante :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2017 : EXCÉDENT	14 675,58
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	14 675,58
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	0,00
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	241 560,15

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,


Christian PETCHOT-BACQUÉ

Objet : Affectation du résultat 2017- Piscine Nayeo (315)

(Rapporteur : M. CASSOU)

Le Président rappelle au Conseil Communautaire :

que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	0,00
- un déficit reporté de :	0,00
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	0,00
- un excédent d'investissement de :	680 489,79
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un excédent de financement de :	680 489,79

Conformément à l'instruction M 14, il convient d'affecter ce résultat.

Il est précisé que le résultat de fonctionnement doit être corrigé pour constater un excédent de 0,13 euros non comptabilisé en 2015.

Après avis de la Commission Administration générale/Finances/RH du 21 mars 2018 et du Bureau du 26 mars 2018,**Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :****DECIDE** d'affecter ce résultat de la façon suivante :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2017 : EXCEDENT	0,13
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	0,00
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCÉDENT	680 489,79

ADOpte A L'UNANIMITEAinsi fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,



Christian PETCHOT-BACQUÉ

Objet : Affectation du résultat 2017- PAE Monplaisir (316)*(Rapporteur : M. CASSOU)*

Le Président rappelle au Conseil Communautaire :

que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	5 667,46
- un déficit reporté de :	30 430,69
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	36 098,15
- un déficit d'investissement de :	54 213,02
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	54 213,02

Conformément à l'instruction M 14, il convient d'affecter ce résultat.

Après avis de la Commission Administration générale/Finances/RH du 21 mars 2018 et du Bureau du 26 mars 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

DECIDE d'affecter ce résultat de la façon suivante :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2017 : DÉFICIT	36 098,15
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	36 098,15
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	54 213,02

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,


Christian BACQUÉ
Christian RETCHOT-BACQUÉ

Objet : Affectation du résultat 2017- Extension PAE Monplaisir (318)*(Rapporteur : M. CASSOU)*

Le Président rappelle au Conseil Communautaire :

que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	0,00
- un déficit reporté de :	0,00
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	0,00
- un déficit d'investissement de :	982 892,11
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	982 892,11

Conformément à l'instruction M 14, il convient d'affecter ce résultat.

Après avis de la Commission Administration générale/Finances/RH du 21 mars 2018 et du Bureau du 26 mars 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :**DECIDE** d'affecter ce résultat de la façon suivante :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2017 : DÉFICIT	0,00
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	0,00
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	982 892,11

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi fait et délibéré,
 Les jour, mois et an que dessus
 Pour copie conforme

Le Président,



CH Bay
Christian PETCHOT-BACQUÉ

Objet : Affectation du résultat 2017- ZAE de Coarraze (319)

(Rapporteur : M. CASSOU)

Le Président rappelle au Conseil Communautaire :

que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	0,00
- un excédent reporté de :	4 760,87
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	4 760,87
- un déficit d'investissement de :	64 609,19
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	64 609,19

Conformément à l'instruction M 14, il convient d'affecter ce résultat.

Après avis de la Commission Administration générale/Finances/RH du 21 mars 2018 et du Bureau du 26 mars 2018,

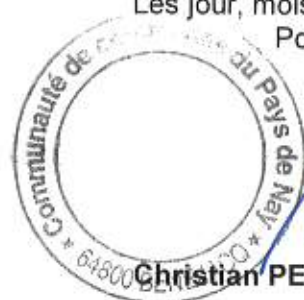
Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

DECIDE d'affecter ce résultat de la façon suivante :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2017 : EXCEDENT	4 760,87
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	4 760,87
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	64 609,19

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme



Le Président,

Christian PETCHOT-BACQUÉ

Christian PETCHOT-BACQUÉ

Objet : Affectation du résultat 2017- Photovoltaïque Assat (510)

(Rapporteur : M. CASSOU)

Le Président rappelle au Conseil Communautaire :

que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	16 172,83
- un déficit reporté de :	0,00
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	16 172,83
- un excédent d'investissement de :	73 402,62
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	73 402,62

Conformément à l'instruction M 14, il convient d'affecter ce résultat.

Après avis de la Commission Administration générale/Finances/RH du 21 mars 2018 et du Bureau du 26 mars 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

DECIDE d'affecter ce résultat de la façon suivante :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2017 : EXCEDENT	16 172,83
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	16 172,83
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : EXCEDENT	73 402,62

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,

Christian PETCHOT-BACQUÉ

Objet : Affectation du résultat 2017- Zone Clément Ader (511)

(Rapporteur : M. CASSOU)

Le Président rappelle au Conseil Communautaire :

que le compte administratif fait apparaître :

- un déficit de fonctionnement de :	15 448,44
- un déficit reporté de :	0,00
Soit un déficit de fonctionnement cumulé de :	15 448,44
- un déficit d'investissement de :	27 464,66
- un déficit des restes à réaliser de :	0,00
Soit un besoin de financement de :	27 464,66

Conformément à l'instruction M 14, il convient d'affecter ce résultat.

Après avis de la Commission Administration générale/Finances/RH du 21 mars 2018 et du Bureau du 26 mars 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

DECIDE d'affecter ce résultat de la façon suivante :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2017 : DÉFICIT	15 448,44
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	0,00
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	15 448,44
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	27 464,66

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme



Le Président,

Christian PETCHOT-BACQUÉ

Christian PETCHOT-BACQUÉ

Objet : Affectation du résultat 2017- SEAPAN Assainissement (502)*(Rapporteur : M. CASSOU)*

Le Président rappelle au Conseil Communautaire :

que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	339 479,92
- un excédent reporté de :	459 014,29
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	798 494,21
- un déficit d'investissement de :	637 637,07
- un excédent des restes à réaliser de :	123 007,00
Soit un besoin de financement de :	514 630,07

Conformément à l'instruction M 4, il convient d'affecter ce résultat.

**Après avis de la Commission Administration générale/Finances/RH du 21 mars 2018 et
du Bureau du 26 mars 2018,**

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :**DECIDE** d'affecter ce résultat de la façon suivante :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2017 : EXCEDENT	798 494,21
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	514 630,07
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	283 864,14
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	637 637,07

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,

**Christian PETCHOT-BACQUÉ**

Objet : Affectation du résultat 2017- SEAPAN Eau (503)

(Rapporteur : M. CASSOU)

Le Président rappelle au Conseil Communautaire :

que le compte administratif fait apparaître :

- un excédent de fonctionnement de :	968 299,30
- un excédent reporté de :	687 265,28
Soit un excédent de fonctionnement cumulé de :	1 655 564,58
- un déficit d'investissement de :	231 530,35
- un déficit des restes à réaliser de :	229 955,00
Soit un besoin de financement de :	461 485,35

Conformément à l'instruction M 4, il convient d'affecter ce résultat.

Après avis de la Commission Administration générale/Finances/RH du 21 mars 2018 et du Bureau du 26 mars 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

DECIDE d'affecter ce résultat de la façon suivante :

RÉSULTAT D'EXPLOITATION AU 31/12/2017 : EXCEDENT	1 655 564,58
AFFECTATION COMPLÉMENTAIRE EN RÉSERVE (1068)	461 485,35
RÉSULTAT REPORTÉ EN FONCTIONNEMENT (002)	1 194 079,23
RÉSULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTÉ (001) : DÉFICIT	231 530,35

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,


Christian PÉCHOT-BACQUÉ

Objet : Vote du taux de Cotisation foncière des entreprises (CFE)

(Rapporteur : M. CASSOU)

Il appartient au Conseil communautaire de voter le taux de la CFE.

Les bases prévisionnelles de CFE pour 2018 ont été notifiées à la Communauté de communes par les services fiscaux.

Le Président propose d'appliquer pour l'année 2018 à la CFE le taux de 24,59 %.

Après avis de la Commission Administration générale/Finances/RH du 21 mars 2018 et du Bureau du 26 mars 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

FIXE le taux de la cotisation foncière des entreprises (CFE) à 24,59 %.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,


Christian PETCHOT-BACQUÉ



Objet : Vote du taux de Taxe d'Habitation (TH)

(Rapporteur : M. CASSOU)

Il appartient au Conseil communautaire de voter le taux de la taxe d'habitation (TH).

Les bases prévisionnelles de TH pour 2018 ont été notifiées à la Communauté de communes par les services fiscaux.

Le Président propose de fixer pour l'année 2018 le taux de TH à 8,83 %.

Après avis de la Commission Administration générale/Finances/RH du 21 mars 2018 et du Bureau du 26 mars 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

FIXE le taux de la taxe d'habitation à 8,83 %.

ADOpte A L'UNANIMITÉ

Ainsi fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,



Christian PETCHOT-BACQUÉ

Objet : Vote du taux de la Taxe sur le Foncier non Bâti (TFNB)

(Rapporteur : M. CASSOU)

Il appartient au Conseil communautaire de voter le taux de la TFNB.

Les bases prévisionnelles de TFNB pour 2018 ont été notifiées à la communauté de communes par les services fiscaux.

Le Président propose de fixer pour l'année 2018 le taux de TFNB à 1,70 %.

Après avis de la Commission Administration générale/Finances/RH du 21 mars 2018 et du Bureau du 26 mars 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

FIXE le taux de la taxe sur le Foncier non Bâti (TFNB) à 1,70 %.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,

Christian PETCHOT-BACQUÉ



Objet : Vote des taux de la taxe d'enlèvement des ordures ménagères*(Rapporteur : M. CASSOU)*

En préalable, il est précisé que les foyers de la commune de Labatmale sont à intégrer dans la zone 01 – zone taux plein.

Les bases prévisionnelles TEOM ont été notifiées.

Le Président propose de fixer pour l'année 2018, les taux suivants :

ZIP		Taux en %
01	Zone taux plein	11,31
05	Zone taux réduit	10,18
Zone unique (Département 65)		10,18

Après avis de la Commission Administration générale/Finances/RH du 21 mars 2018 et du Bureau du 26 mars 201,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

- DECIDE** d'intégrer les foyers de la commune de Labatmale dans la zone 01 – zone taux plein.
- FIXE** les taux de la Taxe d'enlèvement des ordures ménagères pour l'année 2018 comme ci-après :

ZIP		Taux en %
01	Zone taux plein	11,31
05	Zone taux réduit	10,18
Zone unique (Département 65)		10,18

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi fait et délibéré,
Le jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme
Le Président,

Christian PETCHOT-BACQUÉ

Objet : Reversements de fiscalité CCPN/Communes

- Dotation de solidarité communautaire
- Reversement PAE Monplaisir

(Rapporteur : M. CASSOU)

1. Dotation de solidarité communautaire

Par délibération n° 2015-2-01 en date du 13 avril 2015, a été instaurée une Dotation de Solidarité Communautaire (DSC) à deux composantes pour trois années.
Cette DSC à deux enveloppes a été versée en 2015 et en 2016.

- La 1^{ère} enveloppe au titre de la « Solidarité intercommunale », répartie pour 50 % à partir du critère de l'importance de la population et pour 50 % à partir du critère du potentiel financier/habitant d'un montant annuel initial de 70 000 €, puis de 76 600 € à compter de 2017 ;
- La 2^{ème} enveloppe au titre des « Services à la population », répartie à partir du critère de l'importance de la population pour un montant total annuel de 200 000 € (la répartition entre les communes est jointe en annexe).

Par délibération n° 2016-4-31 du 10 octobre 2016, il a été décidé que la 2^{ème} enveloppe au titre des « Services à la population » ne serait pas versée en 2017.

Le 21 mars 2018, la commission Finances a proposé de verser la troisième et dernière part de la 2^{ème} enveloppe au titre des « Services à la population » en 2018.

Du fait de l'intégration de la commune de Labatmale au sein de la Communauté de communes du Pays de Nay, il convient de déterminer, pour l'année 2018, un nouveau montant pour la 1^{ère} enveloppe au titre de la « Solidarité intercommunale ».

Comme cela avait été déjà fait lors de l'intégration des communes d'Assat et de Narcastet, il est proposé de retenir la population DGF de la CCPN comme critère de détermination de cette enveloppe.

La population DGF de 2017 de la CCPN est de 29 969 habitants pour une enveloppe DSC de 76 600 €.

La population DGF de 2017 de la commune de Labatmale est de 257 habitants.

Sur cette base, l'enveloppe 2018 peut donc être la suivante :

$$\left(\frac{76\,600}{29\,969} \right) \times (29\,969 + 257) = 77\,256 \text{ arrondi à } 77\,260 \text{ €}$$

Il est précisé par ailleurs que le mode de répartition de cette 1^{ère} enveloppe au titre de la « Solidarité intercommunale » reste inchangée : répartition pour 50 % à partir du critère de l'importance de la population et pour 50 % à partir du critère du potentiel financier/habitant.

2. Reversement PAE Monplaisir

Il est proposé de procéder au reversement PAE Monplaisir au titre de l'année 2018. Le montant du reversement est inchangé : il s'élève à 209 326 € (la répartition entre les communes est jointe en annexe).

Après avis de la Commission Administration générale/Finances/RH du 21 mars 2018 et du Bureau du 26 mars 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire :

- 1. FIXE** le montant de la 1^{ère} enveloppe DSC « Solidarité intercommunale » à 77 260 € pour l'année 2018.
- 2. APPROUVE :**
 - le versement de la 1^{ère} enveloppe « Solidarité intercommunale » de DSC au titre de l'année 2018 selon un mode de répartition inchangé, à savoir : répartition pour 50 % à partir du critère de l'importance de la population et pour 50 % à partir du critère du potentiel financier/habitant,
 - le versement de la 2^{ème} enveloppe au titre des « Services à la population », répartie à partir du critère de l'importance de la population pour un montant de 200 000 € (la répartition entre les communes est jointe en annexe).
- 3. PRECISE :**
 - que le versement de la 1^{ère} enveloppe au titre de la « Solidarité intercommunale » interviendra dans le courant du second semestre 2018,
 - que le versement de la 2^{ème} enveloppe au titre des « Services à la population » interviendra d'ici le mois de juin 2018,
 - que le reversement PAE Monplaisir interviendra avant la fin du premier semestre 2018.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi fait et délibéré,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,



Christian PETCHOT-BACQUÉ

Objet : Vote du budget primitif 2018– Budget principal (310)

(Rapporteur : M. CASSOU)

Le Président présente le budget primitif pour l'exercice 2018 :

Investissement

Dépenses	:	15 734 272,77 €
Recettes	:	15 737 272,77€

Fonctionnement

Dépenses	:	22 050 352,00€
Recettes	:	22 050 352,00 €

Après avis de la Commission Administration générale/Finances/RH du 21 mars 2018 et du Bureau du 26 mars 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

VOTE le budget primitif de l'exercice 2018, tel qu'annexé.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,


Christian BETCHOT-BACQUÉ


Communauté de communes du Pays de May
* 64800 BENEJACQ *

Objet : Vote du budget primitif 2018 – Office de tourisme communautaire (311)

(Rapporteur : M. CASSOU)

Le Président présente le budget primitif Office de tourisme communautaire, pour l'exercice 2018 :

Investissement

Dépenses	:	72 800,00 €
Recettes	:	72 800,00 €

Fonctionnement

Dépenses	:	385 115,00 €
Recettes	:	385 115,00 €

Après avis de la Commission Administration générale/Finances/RH du 21 mars 2018 et du Bureau du 26 mars 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

VOTE le budget primitif Office de tourisme communautaire pour l'exercice 2018, tel qu'annexé.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,



Christian BETCHOT-BACQUÉ

Objet : Vote du budget primitif 2018 – SPANC (312)

(Rapporteur : M. CASSOU)

Le Président présente le budget primitif SPANC, pour l'exercice 2018 :

Investissement

Dépenses	:	19 500,00 €
Recettes	:	25 481,00 €

Fonctionnement

Dépenses	:	182 616,00 €
Recettes	:	310 285,00 €

Après avis de la Commission Administration générale/Finances/RH du 21 mars 2018 et du Bureau du 26 mars 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

VOTE le budget primitif SPANC pour l'exercice 2018, tel qu'annexé.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,


Christian PETCHOT-BACQUÉ



Objet : Vote du budget primitif 2018 – Zone communautaire de Baudreix (313)

(Rapporteur : M. CASSOU)

Le Président présente le budget primitif Zone communautaire de Baudreix, pour l'exercice 2018 :

Investissement

Dépenses	:	287 211,00 €
Recettes	:	287 211,00 €

Fonctionnement

Dépenses	:	311 706,00 €
Recettes	:	311 706,00 €

Après avis de la Commission Administration générale/Finances/RH du 21 mars 2018 et du Bureau du 26 mars 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

VOTE le budget primitif Zone communautaire de Baudreix pour l'exercice 2018, tel qu'annexé.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,


Christian PETCHOT-BACQUÉ



Objet : Vote du budget primitif 2018 – Piscine Nayeo (315)

(Rapporteur : M. CASSOU)

Le Président présente le budget primitif Piscine Nayeo, pour l'exercice 2018:

Investissement

Dépenses	:	1 129 699,00 €
Recettes	:	1 129 699,00 €

Fonctionnement

Dépenses	:	1 338 191,00 €
Recettes	:	1 338 191,00 €

Après avis de la Commission Administration générale/Finances/RH du 21 mars 2018 et du Bureau du 26 mars 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

VOTE le budget primitif Piscine Nayeo pour l'exercice 2018, tel qu'annexé.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,


Christian PETCHOT-BACQUÉ

Objet : Vote du budget primitif 2018 – PAE Monplaisir (316)

(Rapporteur : M. CASSOU)

Le Président présente le budget primitif PAE Monplaisir, pour l'exercice 2018 :

Investissement

Dépenses	:	54 214,00 €
Recettes	:	54 214,00 €

Fonctionnement

Dépenses	:	100 413,00 €
Recettes	:	100 413,00 €

Après avis de la Commission Administration générale/Finances/RH du 21 mars 2018 et du Bureau du 26 mars 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

VOTE le budget primitif PAE Monplaisir pour l'exercice 2018, tel qu'annexé.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,


Christian PETCHOT-BACQUÉ



Objet : Vote du budget primitif 2018 – Extension du PAE Monplaisir (318)

(Rapporteur : M. CASSOU)

Le Président présente le budget primitif pour l'extension du PAE Monplaisir, pour l'exercice 2018 :

Investissement

Dépenses	:	2 303 287,00 €
Recettes	:	2 303 287,00 €

Fonctionnement

Dépenses	:	2 180 929,00 €
Recettes	:	2 180 929,00 €

Après avis de la Commission Administration générale/Finances/RH du 21 mars 2018 et du Bureau du 26 mars 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

VOTE le budget primitif pour l'extension du PAE Monplaisir pour l'exercice 2018, tel qu'annexé.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,

CH Bay
Christian PEYCHOT-BACQUÉ



Objet : Vote du budget primitif 2018 – ZAE de Coarraze (319)

(Rapporteur : M. CASSOU)

Le Président présente le budget primitif ZAE de Coarraze, pour l'exercice 2018 :

Investissement

Dépenses	:	136 770,00 €
Recettes	:	136 770,00 €

Fonctionnement

Dépenses	:	167 070,00 €
Recettes	:	167 070,00 €

Après avis de la Commission Administration générale/Finances/RH du 21 mars 2018 et du Bureau du 26 mars 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

VOTE le budget primitif ZAE de Coarraze pour l'exercice 2018, tel qu'annexé.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,


Christian PETCHOT-BACQUÉ



Objet : Vote du budget primitif 2018 – Photovoltaïque Assat (510)

(Rapporteur : M. CASSOU)

Le Président présente le budget primitif Photovoltaïque Assat, pour l'exercice 2018 :

Investissement

Dépenses	:	90 907,00 €
Recettes	:	90 907,00 €

Fonctionnement

Dépenses	:	65 728,00 €
Recettes	:	65 728,00 €

Après avis de la Commission Administration générale/Finances/RH du 21 mars 2018 et du Bureau du 26 mars 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

VOTE le budget primitif Photovoltaïque Assat pour l'exercice 2018, tel qu'annexé.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,


Christian PETCHOT-BACQUÉ

Objet : Vote du budget primitif 2018 – Zone Clément Ader (511)

(Rapporteur : M. CASSOU)

Le Président présente le budget primitif Zone Clément Ader, pour l'exercice 2018 :

Investissement

Dépenses	:	76 215,00 €
Recettes	:	76 215,00 €

Fonctionnement

Dépenses	:	112 367,00 €
Recettes	:	112 367,00 €

Après avis de la Commission Administration générale/Finances/RH du 21 mars 2018 et du Bureau du 26 mars 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

VOTE le budget primitif Zone Clément Ader pour l'exercice 2018, tel qu'annexé.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,



Objet : Vote du budget primitif 2018 – Assainissement Collectif (512)

(Rapporteur : M. CASSOU)

Le Président présente le budget primitif Assainissement Collectif, pour l'exercice 2018 :

Investissement

Dépenses	:	6 469 067,00 €
Recettes	:	6 469 067,00 €

Fonctionnement

Dépenses	:	3 477 478,00 €
Recettes	:	3 477 478,00 €

Après avis de la Commission Administration générale/Finances/RH du 21 mars 2018 et du Bureau du 26 mars 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

VOTE le budget primitif Assainissement Collectif pour l'exercice 2018, tel qu'annexé.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,



Objet : Vote du budget primitif 2018 – Eau (513)

(Rapporteur : M. CASSOU)

Le Président présente le budget primitif Eau, pour l'exercice 2018 :

Investissement

Dépenses	:	3 018 465,00 €
Recettes	:	3 018 465,00 €

Fonctionnement

Dépenses	:	4 505 285,00 €
Recettes	:	4 505 285,00 €

Après avis de la Commission Administration générale/Finances/RH du 21 mars 2018 et du Bureau du 26 mars 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

VOTE le budget primitif Eau pour l'exercice 2018, tel qu'annexé.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,


Christian PETCHOT-BACQUÉ



Objet : Vote du budget primitif 2018 – GEMAPI (514)

(Rapporteur : M. CASSOU)

Le Président présente le budget primitif GEMAPI, pour l'exercice 2018 :

Investissement

Dépenses	:	40 711,00 €
Recettes	:	40 711,00 €

Fonctionnement

Dépenses	:	246 565,00 €
Recettes	:	246 565,00 €

Après avis de la Commission Administration générale/Finances/RH du 21 mars 2018 et du Bureau du 26 mars 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

VOTE le budget primitif GEMAPI pour l'exercice 2018, tel qu'annexé.

ADOpte A L'UNANIMITE

Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,


Christian PETCHOT-BACQUÉ



Objet : Vote du budget primitif 2018 – Eaux pluviales (515)

(Rapporteur : M. CASSOU)

Le Président présente le budget primitif Eaux pluviales, pour l'exercice 2018 :

Investissement

Dépenses	:	161 000,00 €
Recettes	:	161 000,00 €

Fonctionnement

Dépenses	:	226 650,00 €
Recettes	:	226 650,00 €

Après avis de la Commission Administration générale/Finances/RH du 21 mars 2018 et du Bureau du 26 mars 2018,

Après en avoir délibéré, le Conseil Communautaire :

VOTE le budget primitif Eaux pluviales pour l'exercice 2018, tel qu'annexé.

ADOPTE A L'UNANIMITE

Ainsi fait,
Les jour, mois et an que dessus
Pour copie conforme

Le Président,



Christian PETCHOT-BACQUÉ